

## VISITES D'ETUDES DU REFJ 2019

### PRÉSENTATION, CALENDRIERS ET CONDITIONS REQUISES

#### 1. VISITES D'ÉTUDE À LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE (CJUE)

##### Présentation

Les visites d'étude auront lieu au siège de la Cour de Justice de l'Union Européenne. Le but des visites d'étude est de permettre aux participants d'avoir une meilleure connaissance des pouvoirs, organisation et fonctionnement de la Cour. Le programme des visites comprendra notamment :

- Des présentations sur les compétences, les procédures et la jurisprudence de la Cour
- La possibilité d'assister à une audience de la Cour

##### Conditions

Pour participer aux visites d'étude, vous devez être :

- Juge, procureur ou formateur judiciaire

##### Calendrier

Cinq visites seront organisées en 2019 à la CJUE :

Période	Lieu	Durée	Langue de travail	Nombre de places disponibles
18 – 19 mars	Luxembourg	1,5 jours	Anglais	40
13 – 14 mai	Luxembourg	1,5 jours	Anglais	40
17 – 18 juin	Luxembourg	1,5 jours	Français	40
16 – 17 septembre	Luxembourg	1,5 jours	Anglais	40
14 – 15 octobre	Luxembourg	1,5 jours	Anglais	40

##### Prise en charge financière

Le Réseau octroie une indemnité journalière de 180 € par jour pour couvrir les dépenses du participant pendant toute la durée de la visite d'étude. Les frais de transport sont remboursés à concurrence de maximum de 400 € sous réserve de la réception des originaux des justificatifs de transport par le Réseau. Les participants nationaux seront remboursés aux frais réels. Plus d'information est disponible dans le document sur les conditions financières.

##### Date limite de candidature

La date limite de candidature est fixée au :

- **mardi 15 janvier 2019, 18h (heure de Bruxelles)** pour la visite prévue en mars
- **mardi 5 février 2019, 18h (heure de Bruxelles)** pour les visites prévues en mai, juin, septembre et octobre.

## 2. VISITES D'ÉTUDE À LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME (CEDH)

### Présentation

Les visites d'étude auront lieu à la Cour Européenne des Droits de l'Homme. L'objectif de ces visites est de permettre aux participants d'avoir une meilleure connaissance de la CEDH, de son fonctionnement et de sa jurisprudence. Le programme des visites comprendra notamment :

- Des présentations sur la Convention européenne des Droits de l'Homme, les procédures de la Cour, le fonctionnement du greffe et le traitement des requêtes ;
- Une rencontre avec un Juge de la Cour ;
- La possibilité d'assister à une audience.

### Conditions

Pour participer aux visites d'étude, vous devez être :

- Juge, procureur ou formateur judiciaire

### Calendrier

Cinq visites d'étude seront organisées en 2019 à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) :

Période	Lieu	Durée	Langue de travail	Nombre de places disponibles
25 – 27 février	Strasbourg, France	2,5 jours	Anglais	35
13 – 15 mai	Strasbourg, France	2,5 jours	Anglais	35
24 – 26 juin (dates à confirmer)	Strasbourg, France	2,5 jours	Français	35
14 – 16 octobre (dates à confirmer)	Strasbourg, France	2,5 jours	Anglais	35
2 – 4 décembre (dates à confirmer)	Strasbourg, France	2,5 jours	Anglais	35

### Prise en charge financière

Le Réseau octroie une indemnité journalière de 190 € par jour pour couvrir les dépenses du participant pendant toute la durée de la visite d'étude. Les frais de transport sont remboursés à concurrence de maximum de 400 € sous réserve de la réception des justificatifs de transport par le Réseau. Les participants nationaux seront remboursés aux frais réels. Plus d'information est disponible dans le document sur les conditions financières.

### Date limite de candidature

La date limite de candidature est fixée au :

- **mardi 15 janvier 2019, 18h (heure de Bruxelles)** pour la visite prévue en février.
- **mardi 5 février 2019, 18h (heure de Bruxelles)** pour les visites prévues en mai, juin, octobre et décembre.

### 3. VISITES D'ÉTUDE AU SEIN DES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

#### **Présentation**

Les visites d'étude auront lieu à la Commission Européenne, au Conseil de l'Union européenne, au Parlement Européen, au siège du Contrôleur Européen de la Protection des Données (CEPD) et à l'Office Européen de Lutte Antifraude (OLAF). L'objectif de ces visites est de permettre aux participants d'appréhender le processus législatif européen ainsi que le fonctionnement et les procédures des institutions hôtes.

#### **Conditions**

Pour participer aux visites d'étude, vous devez être :

- Juge, procureur ou formateur judiciaire

#### **Calendrier**

Deux visites d'étude seront organisées en 2019 au sein des institutions européennes :

Période	Lieu	Durée	Langue de travail	Nombre de places disponibles
10 – 12 avril	Bruxelles, Belgique	3 jours	Anglais	30
4 – 6 novembre	Bruxelles, Belgique	3 jours	Anglais	30

#### **Prise en charge financière**

Le Réseau octroie une indemnité journalière de 180 € par jour pour couvrir les dépenses du participant pendant toute la durée de la visite d'étude. Les frais de transport sont remboursés à concurrence de maximum de 400 € sous réserve de la réception des originaux des justificatifs de transport par le Réseau. Les participants nationaux seront remboursés aux frais réels. Plus d'information est disponible dans le document sur les conditions financières.

#### **Date limite de candidature**

La date limite de candidature est fixée au **mardi 5 février 2019, 18h (heure de Bruxelles)**.

#### 4. VISITE D'ÉTUDE À EUROJUST

##### **Présentation**

L'objectif de cette visite d'étude est d'informer les participants sur le rôle d'Eurojust, son organisation ainsi que d'améliorer leur compréhension des pouvoirs donnés aux Membres Nationaux d'Eurojust et des instruments mis à leur disposition pour accomplir leurs tâches.

##### **Conditions**

Pour participer à la visite d'étude à EUROJUST, vous devez être :

- Procureur ou juge d'instruction

##### **Calendrier**

Une visite sera organisée à Eurojust en 2019 :

Période	Lieu	Durée	Langue de travail	Nombre de places disponibles
11 – 13 novembre	La Haye, Pays-Bas	3 jours	Anglais	28 places

##### **Prise en charge financière**

Le Réseau octroie une indemnité journalière de 200 € par jour pour couvrir les dépenses du participant pendant toute la durée de la visite d'étude. Les frais de transport sont remboursés à concurrence de maximum de 400 € sous réserve de la réception des originaux des justificatifs de transport par le Réseau. Les participants nationaux seront remboursés aux frais réels. Plus d'information est disponible dans le document sur les conditions financières.

##### **Date limite de candidature**

La date limite de candidature est fixée au **mardi 5 février 2019, 18h (heure de Bruxelles)**.

## 5. VISITE D'ÉTUDE À L'AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE (FRA)

### Présentation

La visite d'étude sera organisée au siège de l'Agence des Droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) à Vienne, Autriche. Elle sera complétée par une visite à L'office des nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). L'objectif de cette visite d'étude est de donner aux participants un aperçu du rôle des institutions visitées dans le contexte judiciaire. Les sujets abordés comprendront la Charte des droits fondamentaux de l'UE, les travaux de la FRA dans le domaine de la non-discrimination et des droits LGTB, de l'accès à la justice, des questions d'asile et d'immigration, des crimes de haine, des droits des enfants et de la protection des données.

### Conditions

Pour participer à la visite à l'Agence européenne de Droits Fondamentaux, vous devez être :

- Juge, procureur ou formateur judiciaire

### Calendrier

Une visite sera organisée à FRA en 2019 :

Période	Lieu	Durée	Langue de travail	Nombre de places disponibles
28 – 29 octobre	Vienne, Autriche	2 jours	Anglais	40

### Prise en charge financière

Le Réseau octroie une indemnité journalière de 170 € par jour pour couvrir les dépenses du participant pendant toute la durée de la visite d'étude. Les frais de transport sont remboursés à concurrence de maximum de 400 € sous réserve de la réception des originaux des justificatifs de transport par le Réseau. Les participants nationaux seront remboursés aux frais réels. Plus d'information est disponible dans le document sur les conditions financières.

### Date limite de candidature

La date limite de candidature est fixée au **mardi 5 février 2019, 18h (heure de Bruxelles)**.

## 6. VISITE D'ÉTUDE A LA CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ (HCCH)

### **Présentation**

Cette visite a pour objectif de donner aux juges de la famille des Etats membres de l'UE un aperçu sur les principaux instruments de la Conférence de La Haye de droit international privé (Conventions, Protocoles et Principes) dans le domaine du droit international de la famille. La visite couvrira les Conventions sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, sur la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants, sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille ainsi que le Protocole sur la loi applicable aux obligations alimentaires. La visite comprendra également une mise en perspective avec le droit de l'UE et un aperçu des relations entre le système Conventionnel de la Haye et le système du droit de l'UE.

### **Conditions**

Pour participer à la visite à la Conférence de La Haye de droit international privé, vous devez être :

- Juge de la famille/aux affaires familiales

### **Calendrier**

Une visite sera organisée à la Conférence de La Haye de droit international privé en 2019 :

Période	Lieu	Durée	Langue de travail	Nombre de places disponibles
19 – 20 septembre (dates à confirmer)	La Haye- Pays-Bas	1,5 jours	Anglais	35 places

### **Prise en charge financière**

Le Réseau octroie une indemnité journalière de 200 € par jour pour couvrir les dépenses du participant pendant toute la durée de la visite d'étude. Les frais de transport sont remboursés à concurrence de maximum de 400 € sous réserve de la réception des originaux des justificatifs de transport par le Réseau. Les participants nationaux seront remboursés aux frais réels. Plus d'information est disponible dans le document sur les conditions financières.

### **Date limite de candidature**

La date limite de candidature est fixée au **mardi 5 février 2019, 18h (heure de Bruxelles)**.